



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Secrétaire d'Etat

Paris, le

15 AVR. 2020

Madame, Monsieur,

Vous animez un réseau de femmes entrepreneures ou êtes engagé/e pour défendre la place des femmes dans l'économie et à ce titre vous assurez un rôle essentiel dans la période de crise sanitaire que nous traversons. Je mesure à quel point la situation actuelle complique vos missions et je sais que des initiatives ont d'ores et déjà été mises en place par le secteur. Je tiens à vous en féliciter et vous fais part de mon entier soutien.

Les femmes entrepreneures sont durement touchées par les conséquences économiques de la crise que nous traversons. Elles ont, souvent – vous l'avez relayé et nous y avons beaucoup travaillé ensemble - moins accès aux financements que les entreprises dirigées par des hommes, et moins accès à l'information sur les dispositifs mis en oeuvre. Nous agissons au quotidien pour réduire ces inégalités et, dans ce contexte pandémique, le Gouvernement prend des mesures à destinations des entreprises. Je tiens à les partager avec vous et compte sur vous pour informer votre réseau de ces dispositifs, et ainsi permettre aux femmes entrepreneures d'y faire appel. Votre leadership sur les questions liées à la place des femmes dans l'économie est précieux pour faire circuler ces informations et les faire arriver jusqu'aux femmes qui peuvent en être bénéficiaires.

Les dispositifs proposés aux salariés dont l'activité est impactée par le COVID-19 sont renforcés et simplifiés : télétravail, activité partielle et bénéfice du FNE-Formation en lieu et place de l'activité partielle, ceci afin d'investir dans les compétences des salariés en cas de baisse d'activité prolongée.

Nous prenons aussi des engagements pour permettre aux entrepreneures et aux entrepreneurs de gérer la baisse d'activité et d'anticiper l'après, avec plus de facilité :

- Création du fonds d'urgence à destination des TPE, des indépendants et des micro-entrepreneures, pour accompagner celles et ceux qui accusent une forte baisse de leur activité du fait du virus ;
- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs peuvent être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;

- Soutien de l'État et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- Mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- Reconnaissance par l'État du Coronavirus comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Vous pouvez également contacter la médiation du crédit. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise ou association seule face à ses difficultés de financement, grâce à un dispositif qui apporte un service gratuit et agit en totale confidentialité via : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

En outre, je vous rappelle que le médiateur des entreprises peut être saisi en cas de difficulté avec une autre entreprise ou une collectivité publique. Celui-ci propose un service gratuit, neutre et confidentiel qui vient en aide à toute entreprise, association, organisation publique ou privée : vous pouvez entrer en contact avec lui au 01 53 17 89 38.

Toutes ces mesures sont détaillées sur le portail du Ministère de l'Économie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Les informations concernant les procédures d'activité partielle sont disponibles à cette adresse : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Enfin, en annexe de ce courrier, vous trouverez la liste des référents des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) qui pourront être des personnes ressources dans cette période difficile.

Vous connaissez mon engagement personnel ainsi que celui du Ministre de l'Économie Bruno Le Maire, qui a mis en place ces mesures, pour soutenir les femmes dans l'économie française. Cet objectif reste à nos yeux une priorité.

J'espère que ce courrier vous trouvera en aussi bonne santé que possible, ainsi que vos proches. Soyez assuré/es de mon entière détermination à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'économie, y compris et surtout dans la période de crise que nous traversons.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Marlène SCHIAPPA

ANNEXE

Liste des référents des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) :

Auvergne-Rhône-Alpes : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr / 04 72 68 29 69
Bourgogne-Franche-Comté : bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 03 80 76 29 38
Bretagne : bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 99 12 21 44
Centre Val-de-Loire : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 38 77 69 74
Corse : marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr / 04 95 23 90 14
Grand Est : ge.pole3E@direccte.gouv.fr / 03 69 20 99 28
Hauts-de-France : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 03 28 16 46 88
Ile-de-France : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 01 70 96 14 15
Normandie : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 32 76 16 60
Nouvelle-Aquitaine : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr / 05 56 99 96 50
Occitanie : oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 05 62 89 83 72
Pays de la Loire : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr / 02 53 46 79 69
Provence-Alpes-Côte d'Azur : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 04 86 67 32 86
Mayotte : dominique.grancher@dieccte.gouv.fr / 02 69 61 93 40
Guadeloupe : 971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr / 05 90 80 50 50
Réunion : arnaud.siccardi@dieccte.gouv.fr / 02 62 940 707
Martinique : dd-972.direction@dieccte.gouv.fr / 05 96 44 20 00
Guyane : dd-973.direction@dieccte.gouv.fr / 05 94 29 53 53

Le référent unique des CCI et CMA :

CCI France : entreprises-coronavirus@ccifrance.fr / 01 44 45 38 62
CMA France : InfoCovid19@cma-france.fr / 01 44 43 43 85